

3 juillet 2018

Atelier technique

Programmation

RTE – Tour Initiale

Sommaire

1. Rappel du contexte et du calendrier
2. Déclaration de la précision des programmes d'appel
3. Organisation des tests pour l'application TOPASE
4. Organisation des tests pour l'application TAO

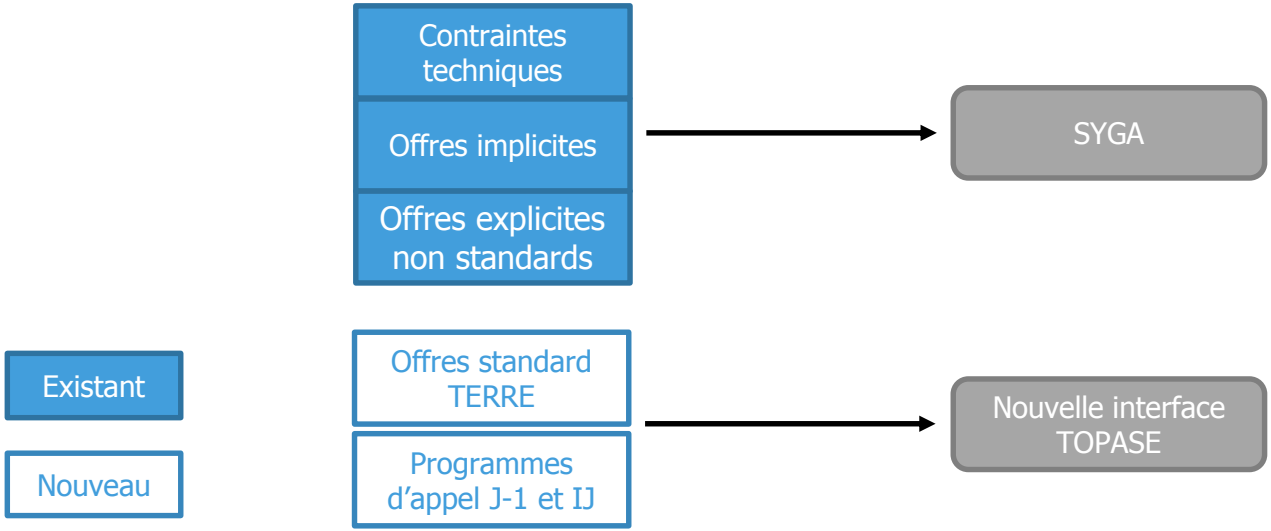


1

Contexte et calendrier

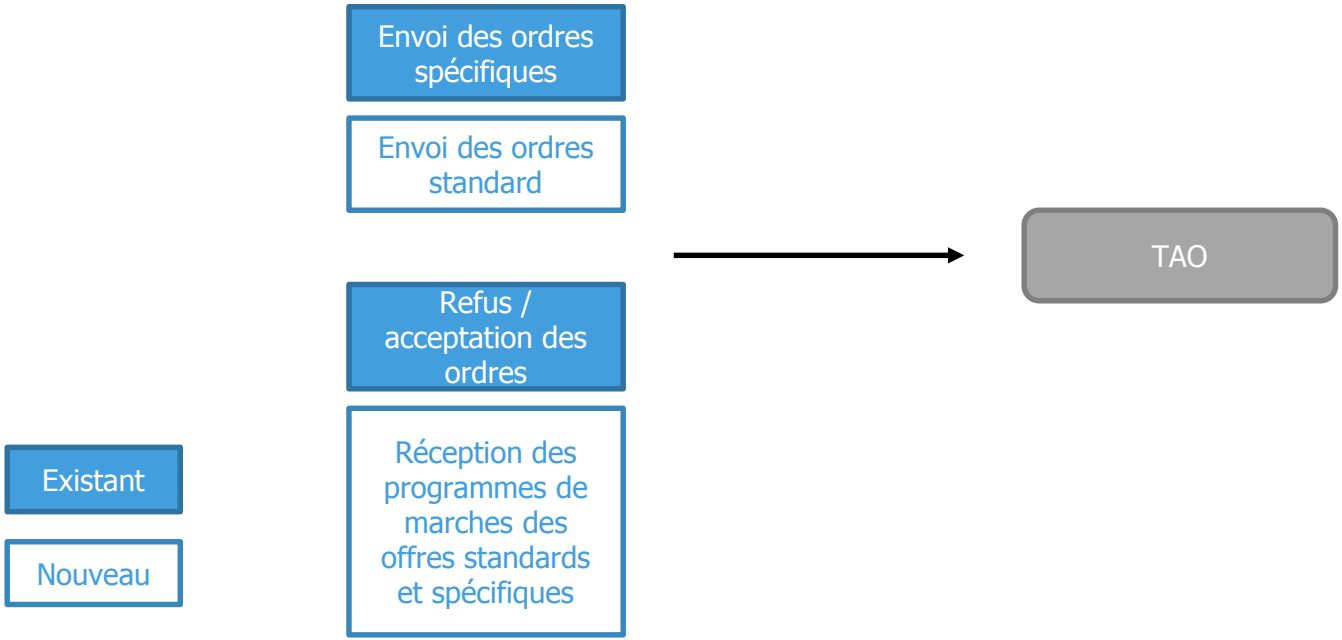
Une nouvelle interface pour les offres d'ajustement et les programmes d'appel …

- La mise en œuvre des évolutions associées à la participation à TERRE passe par une nouvelle interface technique entre les acteurs et RTE pour les offres et les programmes (TOPASE).

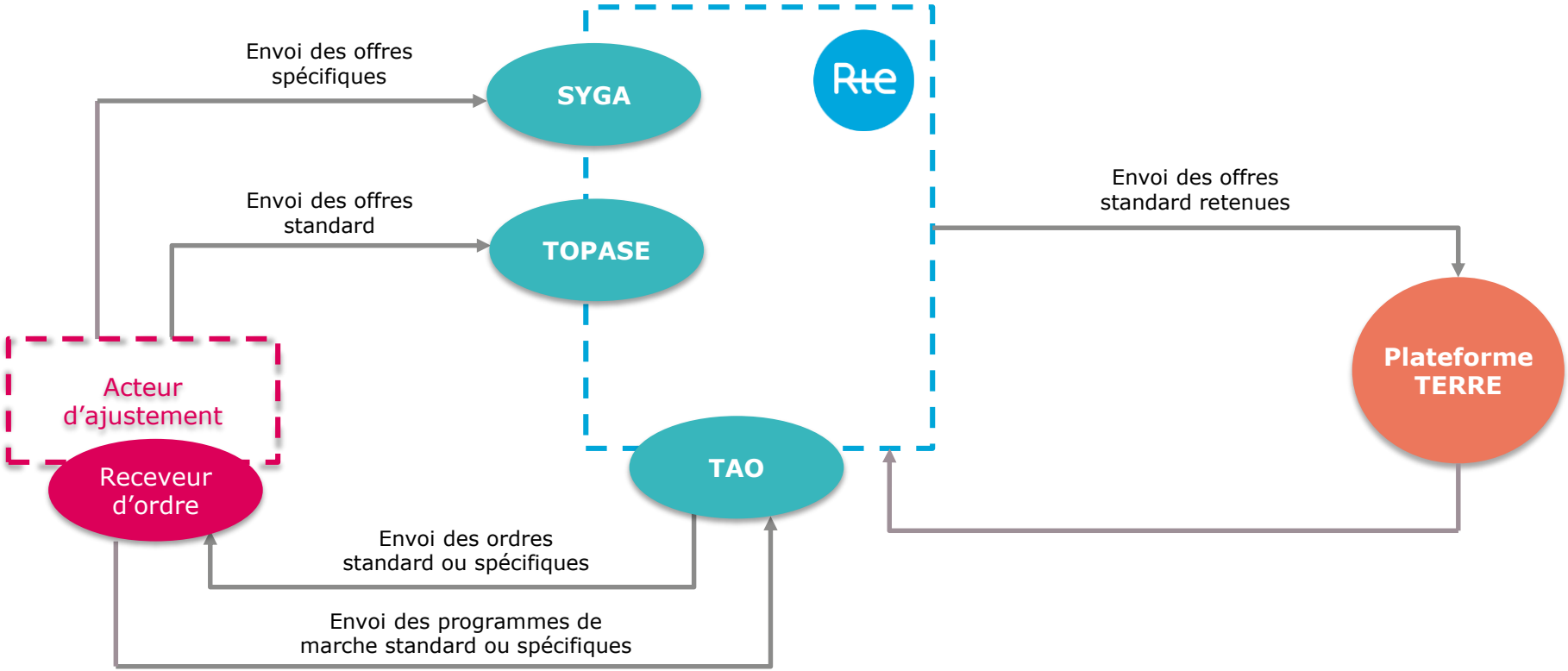


- Les offres existantes (contraintes techniques, explicite non standards) seront progressivement transférés sur la nouvelle interface front-office (TOPASE).

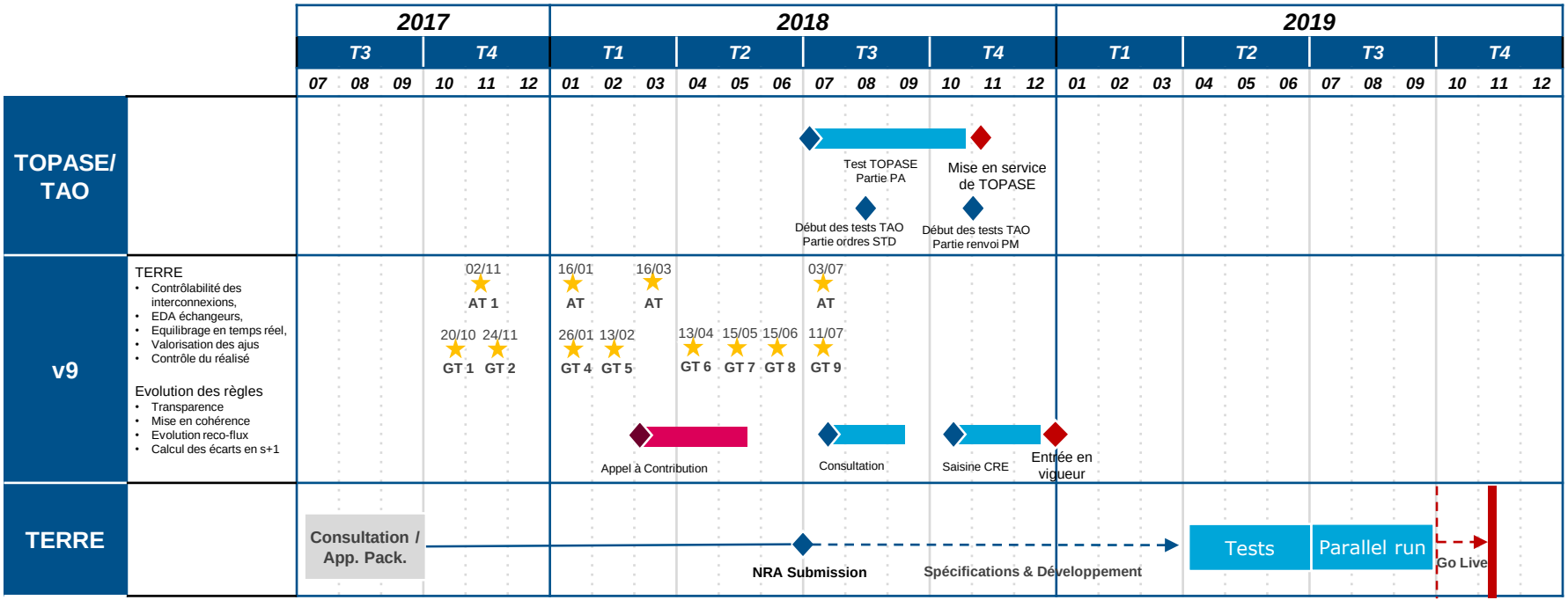
… et une adaptation de l'outil TAO



Description des flux : offres et ordres standard



Calendrier



Tests TERRE

- Tests unitaires sur chacun des flux : mi 2018 – mi 2019
- Tests où RTE simule le fonctionnement de la plateforme avec les acteurs
- Test globaux avec la plateforme

Généralités TOPASE et TAO

- Pour toutes questions techniques et métiers, vous pouvez nous contacter aux adresses suivantes :

TOPASE	TAO
rte-refontema-top@rte-france.com	rte-refontema-tao@rte-france.com

- Les documents présentés en AT ainsi que les guides d'implémentation sont publiés sur notre site internet à l'adresse suivante :

  http://clients.rte-france.com/lang/fr/clients_consommateurs/services_clients/terre.jsp

- Si vous bénéficiez déjà d'accès PKI en environnement de test (pré-production),
  - pour les applications SYGA et e-PAT, vous pourrez participer aux tests pour l'application TOPASE sans avoir besoin d'en obtenir de nouveaux
  - pour l'application TAO, vous pourrez participer aux tests pour l'application TAO sans avoir besoin d'en obtenir de nouveaux

→ Dans le cas contraire, vous pouvez en faire la demande auprès de marketservices@rte-france.com ou auprès de votre Chargé de Compte.



2

Déclaration de la précision des programmes d’appel

Déclaration Précision des Programmes d'Appel

Contexte métier:

Avant tout envoi d'un Programme d'Appel relatif à une EDP, le Responsable de Programmation doit déclarer la précision de ce programme au niveau de son périmètre de programmation, parmi les valeur 5, 15 et 30 min.

A la réception du Programme d'Appel, RTE contrôle qu'il y a cohérence entre la précision du programme et la déclaration. En cas d'incohérence, le Programme d'Appel est considéré comme non valide par RTE.

Les redéclarations infra-journalières du Programme d'Appel doivent nécessairement avoir la même précision que le Programme d'Appel transmis pour l'HLAR.

Mise en oeuvre des déclarations:

Le Responsable de Programmation peut déclarer une date de changement dans l'avenir par EDP et la précision cible associée.

La précision est figée en J-8 23h59 pour la journée de changement J.

Au démarrage, RTE considère que la précision du PA est positionnée par défaut à 30 min pour toutes les EDP existantes, et ce sans limitation de durée dans le futur.

Déclaration Précision des Programmes d'Appel

IHM de saisie des déclarations:

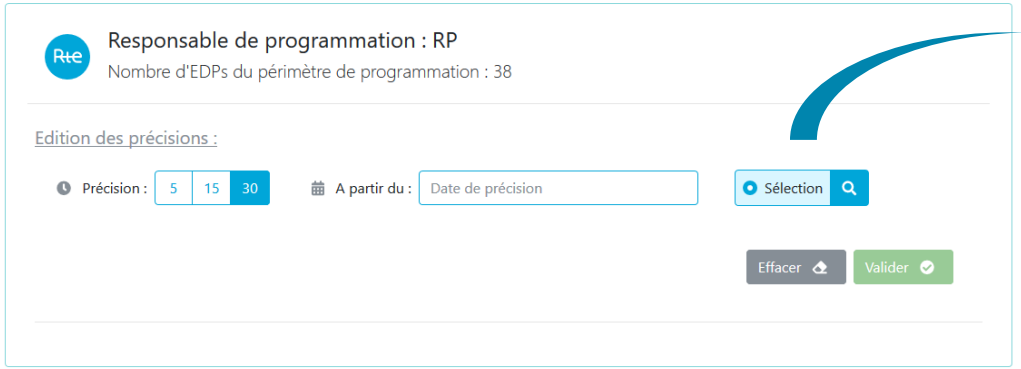
RTE propose de mettre à disposition une IHM de saisie des dates de changement.

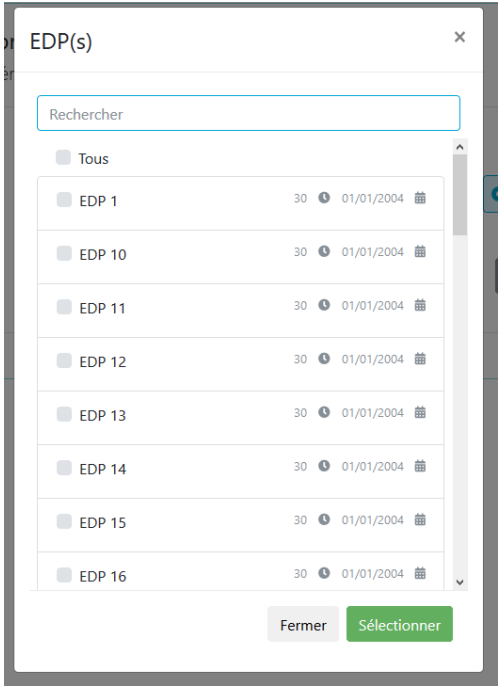
Une période de tests avec les Responsables de Programmation est prévue en octobre 2018.

Une mise à jour du « Guide d'implémentation des messages de données avec RTE (*) », reprenant les éléments ci-dessus et précisant l'adresse de connexion, sera publiée à cette échéance.

(*) Guide d'implémentation des échanges de données avec RTE pour la gestion des périmètres, le contrôle du réalisé et le versement fournisseur dans le cadre de la programmation et du mécanisme d'ajustement.

IHM de Saisie





3

Organisation des tests TOPASE

Guide d'implémentation TOPASE

Nouvelle version v1.3

La nouvelle version du guide d'implémentation, ainsi que les fichiers exemples sont disponibles sur la page TERRE du site clients RTE :

http://clients.rte-france.com/lang/fr/clients_consommateurs/services_clients/terre.jsp

1 La version v1.3 contient des changements mineurs :

- API mieux décrite
- Périmètre de redéclaration des programmes d'appel sur un sous ensemble du périmètre de programmation
- Une documentation SWAGGER des API PA-Report et Offer-Report sera mise à disposition à l'ouverture de la plateforme de tests

2 Version des XSD

- **ACK** : iec62325-451-1-acknowledgement_v8_0
- NEW **OFFRES** : iec62325-451-7--reservebiddocument_v7_1
- **PA** : Multiple_Schedule_v1_1
- NEW **Codelist ENTSOE** : sur le site ENTSOE, v55
- **Codelist locale** : mise à disposition sur le site clients RTE

Organisation des tests TOPASE

Contexte

- Pas des tests de chaîne pour le processus TERRE
  - → Communication ultérieure sur le sujet

- Tests de l'application TOPASE pour la partie programme d'appel
  - → Possible de déposer des offres standards mais pas de support de la part de RTE : priorité donnée aux programmes d'appel

- Scénario de bascule :
  - → Communication ultérieure pour les modalités exactes de mise en service de TOPASE
  - → Stratégie envisagée : bascule en date de nomination, en heures ouvrées
  - → Procédure de roll back à prévoir

Calendrier jusqu'à la mise en service

11/06/2018

Mail de communication, RTE vous a demandé de renvoyer les mails de vos contacts techniques

03/07/2018

A l'issue de l'AT, vous allez recevoir un mail avec les URL pour vous connecter à la plateforme de tests

10/07/2018

Ouverture de la plateforme de tests : machine to machine

Septembre 2018

- Tests IHM
- Montée de version avec potentielle remise à zéro de la base (RTE préviendra les acteurs en amont)

Octobre 2018

Déclaration de la précision des PA

Automne 2018

Mise en service de TOPASE pour la partie programme d'appel

Phase de validation

Tous les mardis après-midi, prise de rdv possible en bilatérale :

- → *Ouverture d'un doodle par RTE avec deux créneaux, à remplir avant le vendredi soir précédent*
- → *pour des questions et/ou pour faire en live des tests*

Tests machine to machine

Tests IHM

Scénario des tests

1

1 fichier de PA J-1 passant

TESTS OBLIGATOIRES

1 fichier de PA J passant + redéclaration en J 2

Réception d'une requête sur le statut des PA : Utilisation de l'API PA report 4

Obtention d'un ACK : API get result (/submission/ack)

3

Pour valider l'aptitude à utiliser TOPASE pour le dépôt de programmes d'appel, RTE demande :

- La réussite des tests cités
- L'utilisation d'EDP réelles et des données réalistes : valeurs de puissance sur la journée exprimées en point de brisure
- La réalisation de tests de charge pendant la phase de validation

- Délai de réponse lorsque l'acteur envoie un mail sur la BAL rte-refontema-top : sous 7 jours maximum
- Processus de remontée des problèmes par les acteurs : excel standard transmis par RTE, à renvoyer sur la BAL



4

Organisation des tests TAO

Nouvelle version du guide d'implémentation TAO v1.5.2

Version disponible sur le site (depuis le 21/06/2018) :

http://clients.rte-france.com/lang/fr/clients_consommateurs/services_clients/terre.jsp

Cette version contient les changements mineurs suivants :

- 2 phrases supplémentaires possibles dans l'acquittement suite à une réponse via M2M à un ordre standard (voir le fichier excel « description flux guide tao_v6.Xlsx »)
- Possibilité de répondre via M2M aux ordres de test

Ainsi que l'ajout d'une nouvelle pièce-jointe :

- La documentation swagger pour les API de consultation et de réponse aux ordres standard (la documentation swagger pour les PM sera transmise ultérieurement).

Tests TAO

Tests possibles en pré production avec TAO à partir de :

- Août 2018 pour les ordres standard (consultation et réponse),
- Novembre 2018 pour les PM standard (envoi).

Demande de réalisation de tests à adresser à l'adresse suivante :

rte-refontema-tao@rte-france.com

A noter : Pour cette première phase, une planification des tests est nécessaire. Toute demande devra être adressée a minima 15 jours avant la date de réalisation. Les demandes seront priorisées par ordre de demande.

Vous pouvez nous contacter à cette même adresse pour toutes questions techniques et métiers sur ces changements dans TAO.



4

La suite

Questions pour la suite

1. Fréquence souhaitée des ateliers techniques ?

2. Tests
   - Quels tests souhaiteriez-vous effectuer avec RTE?
   - Quels correctifs pour les tests ?

3. Avez-vous des remarques/idées sur les modes dégradés ?

4. Précision TAO ? Cf slides suivantes

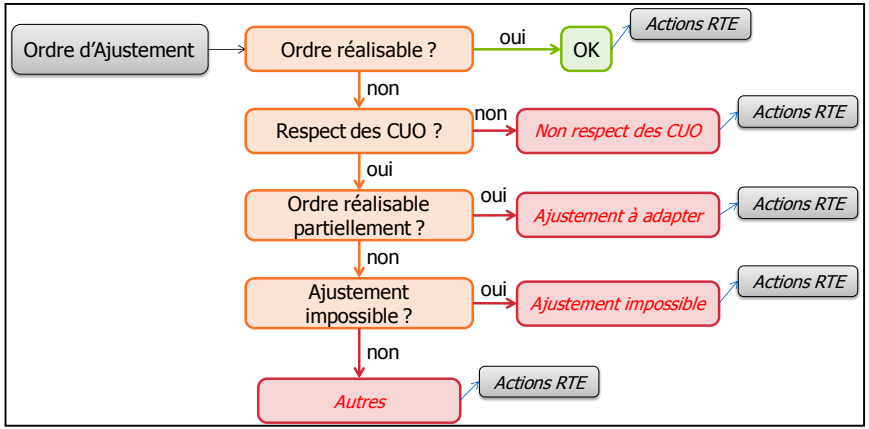
Constat

Des opérateurs ont développé des dispositifs automatiques d'acceptation des ordres en fonction des CUO afin d'accélérer le traitement des ordres.

Cette gestion entraine des refus d'ordre automatiquement. Lors de la mise en place du système TAO, la logique était d'accepter les ordres réalisables avant de contrôler les CUO.

Les modalités actuellement prévues dans les règles ne permettent pas une lecture commune des actions à effectuer (le schéma de principe n'est plus admis).

RTE propose d'instruire une évolution des règles MA/RE pour disposer d'une vision commune entre AA et RTE.



Extrait du guide d'accompagnement TAO

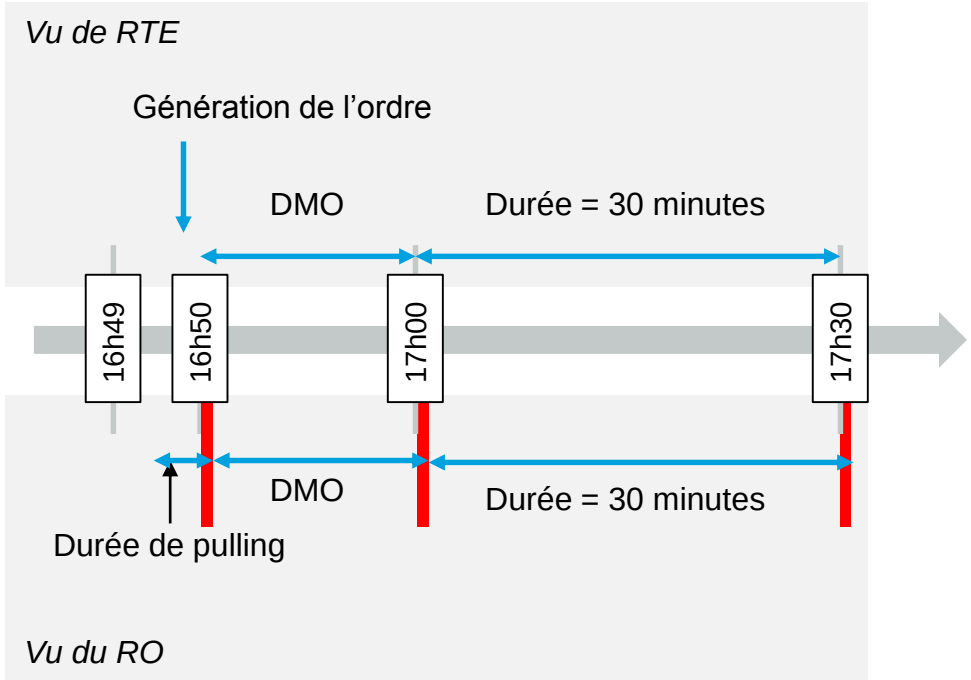
Les erreurs proviennent majoritairement d'une vision différente de l'instant d'activation

Exemple

Offre
DO_{min} = DO_{max} = 30 min
DMO = 10 minutes

Ordre
À 16h49/50 activation immédiate jusqu'à 17h30.

Refus d'ordre



Plusieurs pistes possibles

L'absence de souplesse des systèmes d'information dans l'interprétation nécessite de définir des règles claires pour traiter ces situations.

Plusieurs pistes unitaires sont identifiées et à instruire avec les acteurs d'ajustement.

Solution	Efficacité
Tronquer les secondes pour l'heure de réception	+
Introduire des tolérances (à définir en fonction de la précision à 5 minutes sur la traçabilité)	++
Augmenter la fréquence de pulling	+
Hybride à définir	?

Proposition pour instruire le sujet

Ateliers techniques → Solution → Restitution au groupe de travail RE/MA

Plus opérationnel et technique

La solution est susceptible de conduire à une évolution des règles RE/MA (et pas uniquement les règles SI)

Merci de votre participation